



" Un propriétaire est responsable pour la durée de vie d'un animal de compagnie. Les animaux domestiques ne sont pas jetables."
165, promenade Baybreeze Drive, Dalhousie, NB E8C 1E4 506-684-4396

Parrainage de chenil

Votre don de 240 \$ sera utilisé pour les soins quotidiens d'un chenil qui vous est attribué ainsi que certains des coûts associés aux soins d'un chat ou un chien logé dans ce chenil.

Le parrainage de chenil comprend la couverture du coût de la nourriture, des fournitures comme la litière (pour les chats), des jouets, des couvertures / oreillers, pour l'animal logé dans votre chenil. Votre don aide à couvrir les fournitures de nettoyage, les réparations, etc. Il aidera également avec des frais médicaux supplémentaires pour les traitements dont l'animal dans votre chenil peut avoir besoin.

Votre nom sera affiché pour montrer votre générosité envers la SPA du comté de Restigouche qui parraine le coût annuel de ce chenil.

Coordonnées (vos informations resteront confidentielles):

La date d'aujourd'hui: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Ville, province: _____ Code postal: _____

Courriel : _____

Téléphone résidentiel: _____ Téléphone cellulaire: _____

Veuillez cocher l'une des cases suivantes (ou de l'argent ou un chèque peut être payé au refuge):

- Chèque ou mandat de 240 \$ inclus
- E-transfer à receptionsPCA@bellaliant.com
- 12 chèques postdatés (d'une valeur de 20 \$ chacun)
- Autorisation mensuelle de don de dépôt direct (veuillez compléter ci-dessous):

Par la présente, j'autorise la SPA du comté de Restigouche à déduire le montant de _____ \$ de mon compte le premier jour de chaque mois, à compter du _____.

Je comprends que je peux annuler cette autorisation à tout moment. J'ai joint un chèque marqué "ANNULER".

Signature: _____ Date : _____



Aimez notre page Facebook pour rester informé de votre SPA du Restigouche!

www.facebook.com/RESTIGOUCHECOUNTYSPCA

Merci pour votre soutien!

Révisé le 10 déc. 2017, Révisé fev 2018, Révisé le 6 mai 2020